



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

Liste des délibérations examinées au conseil municipal du 18 décembre 2024

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN (jusqu'à son arrivée à 20h32, avant le vote sur le point n° 6 inscrit à l'ordre du jour), M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Brigitte AUBONNET (jusqu'à son arrivée à 20h07, au cours du débat sur le point n° 1 inscrit à l'ordre du jour), Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT pouvoir à Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : Mme Sonia BRAU, concernée en sa qualité de Maire pour le point n° 8 inscrit à l'ordre du jour

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : Mme Sonia BRAU, en sa qualité de membre du conseil d'administration de l'office Versailles Habitat (établissement public à caractère industriel et commercial ou EPIC) pour le point n° 10 inscrit à l'ordre du jour

Membre du Conseil Municipal dont le pouvoir n'a pas été pris en compte en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : Monsieur Isidro DANTAS pour les points n° 8 et n° 10 inscrits à l'ordre du jour, pouvoir donné à Madame Sonia BRAU sortie de la séance.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Après avoir entendu Madame le Maire proposer un projet de délibération relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide aux sinistrés à la suite du cyclone Chido ayant dévasté l'archipel de Mayotte le 14 décembre

2024 et observé une minute de silence en hommage aux victimes de cet évènement catastrophique, le Conseil Municipal a adopté les délibérations énumérées ci-après.

DELIBERATIONS

Vote sur le principe d'ajouter à l'ordre du jour de la séance un projet de délibération relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide aux sinistrés à la suite du cyclone Chido ayant dévasté l'archipel de Mayotte le 14 décembre 2024

- *Adopté avec 32 voix pour (une élue absente excusée, n'ayant pas donné de pouvoir)*

Réf 2024/12/1 Renouvellement de la convention de prestations de services avec l'association Du Fun Pour Tous

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/2 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/3 : Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) – Rapport d'activité 2023

- *le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité 2023 du SIGEIF*

Réf 2024/12/4 Tarifs des services techniques

- *Délibération retirée de l'ordre du jour*

Réf 2024/12/5 Nouvelle convention-cadre avec la commune de Buc pour la réorganisation et l'actualisation du classement des archives communales

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/6 Avenant n°1 aux conventions conclues entre la commune de Saint-Cyr-l'École et l'Établissement Public de Santé Charcot (devenu le Centre Hospitalier de Plaisir)

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/7 Prolongation du PASS Territorial du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne (C.I.G)

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/8 Habilitation de Madame le Maire pour utiliser un véhicule de service de la commune dans le cadre de l'exercice de ses fonctions

- *Adoptée avec 31 voix pour*

Réf 2024/12/9 Avance sur la subvention 2025 à verser au CCAS

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/10 Emprunt garanti – Office public de l'habitat Versailles Habitat

- *Adoptée avec 31 voix pour*

Réf 2024/12/11 Création d'une nouvelle tarification culturelle du type « Early Bird » dans le cadre du festival Electrochic 2025

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/12 Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en place d'une billetterie commune en ligne pour le Festival Electrochic 2025 prévu du 19 au 29 mars 2025.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/13 Classement de parcelles en nature de voirie dans le Domaine Public Communal

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/14 Approbation de la charte des promoteurs de la Commune de Saint-Cyr-l'École

- *Adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf 2024/12/15 Modification de la rémunération des agents recenseurs

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/16 Modification du tableau des effectifs

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/17 Avenant n° 1 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n° 1B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (Salon des Arts 2024)

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/18 Avenant n° 2 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n° 1B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (superficie assurée en 2025).

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/19 Avenant n° 1 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3B) conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1^{er} janvier 2024)

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/20 Accord-cadre relatif aux travaux d'entretien de la voirie communale

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21a Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 238

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21b Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelles cadastrées section AC numéros 240, 288 et 290

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21c Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelles cadastrées section AC numéros 274 et 309

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21d Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 276

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21e Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 277.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21f Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 278.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21g Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 280.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21h Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 281.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21i Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 283.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21j Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 284

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21k Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 286

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21l Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 287

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21m Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 289

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21n Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 291

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21o Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 292

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21p Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 294

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21q Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelles cadastrées section AC numéros 295 et 297

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21r Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 298

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21s Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelle cadastrée section AC numéro 308

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/21t Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop-Decour, Romain Rolland et Fontaine Saint-Martin : désaffectation et déclassement par anticipation de parcelles ou groupe de parcelles du domaine public communal : parcelles cadastrées section AC numéros 301, 302, 303, 304 et 307

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/22 Convention de prestation de services avec l'association « AU BONHEUR D'APPRENDRE »- La Scala des Mamans et la Petite Récré.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/12/23 Convention de prestation de services avec l'association « AU BONHEUR D'APPRENDRE » - destination du public « jeune senior »,

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf : 2024/12/24 - OBJET : Subvention exceptionnelle d'aide suite au cyclone qui a touché l'archipel de Mayotte

- *Adoptée à l'unanimité*

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le **24 DEC. 2024**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU



Le 23 décembre 2024

Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée ci-dessus, soit la date de leur réception en Préfecture.